

édito



En 2007, un organisme « d'études et d'analyses » : Euroval, affirmait dans un rapport, que les architectes « n'étaient pas formés et ne se formaient pas ! »

Je ne sais pas quelles bases d'analyses scientifiques ou quel à priori sorti d'une discussion de bistro avaient autorisé l'auteur de ce rapport à émettre une telle ânerie, qui, je dois l'avouer, m'avait laissé sans voix et sans réaction.

La formation continue, obligation déontologique des architectes comme de toute profession réglementée, venait pourtant d'être réaffirmée par les instances de l'Ordre.

Dans toutes les régions, les formations se multipliaient sur les thèmes d'actualité.

En région Centre, les formations organisées par l'Ordre (CMP, loi handicap, Développement Durable, jury de concours) ont rencontré un succès grandissant et ont fait salle comble, nous obligeant à reprogrammer certains thèmes.

N'en déplaise à « Euroval » : Oui les architectes se forment et sont de plus en plus demandeurs de formation. Ainsi, en 2008, 173 journées de formations continues auront été dispensées par l'Ordre auprès de 98 confrères.

Les journées Effinergie, organisées les 20, 21 et 23 janvier 2009 par Le Conseil Régional de Centre ont réuni près de 250 personnes dont 80 architectes, 3 jours durant !

Cet engouement pour la formation démontre qu'au delà d'une obligation, se former est devenu pour les architectes une nécessité et un besoin pour continuer à s'imposer en leur qualité de professionnels, en tant que meilleurs garants de la Qualité Architecturale.

Après trois années de recherches, le CROA a enfin trouvé ses futurs locaux à Orléans, qui lui permettront d'organiser et d'accueillir plus efficacement les formations continues ainsi que des conférences et expositions.

En partenariat avec la Maison de l'Architecture du Centre, qui sera hébergée dans ce nouveau lieu dédié à l'Architecture, le concours d'idées que nous avons lancé en janvier, a permis à six équipes régionales de plancher sur le projet. Aujourd'hui le lauréat est désigné, et comme je l'espère « si tout va bien ? » j'aurai le plaisir de vous convier dans un an, à l'inauguration de « votre Maison » qu'il vous appartiendra alors d'animer et de faire vivre.

D'ici là, nous allons nous retrouver le 27 mars à Châteauroux pour l'assemblée régionale annuelle où j'aurai le plaisir de vous présenter plus en détail le projet.

Patrick PICHON
Président de CROA Centre

SOMMAIRE

P2
Tribune
Agenda de l'Ordre
Brèves
Formation

P3
Actualité juridique
Infos

P4
Participation aux
jury de concours
Tableau de l'Ordre
Les AG de Déols

Encart
Les actualités
départementales
Reportages :
l'École Nationale
de Musique
et de Danse

Chers Confrères, cette tribune, je le rappelle, vous est réservée et ouverte pour exprimer vos témoignages et vos « émotions architecturales ». Alors merci pour vos contributions, même si certaines, que je laisse à l'appréciation des lecteurs, me semblent un peu « décalées ».

■ Patrick Pichon, Président du CROA

A propos du reportage d'ArchiLecture sur la médiathèque de Chartres

« A nouveau de la publicité pour l'acier. En effet, je ne comprends pas que l'Ordre puisse mettre en exergue des réalisations notamment intérieures en acier ; je ne comprends pas que cela ne vous fasse pas sursauter quand vous faites de la publicité pour un matériau froid et conducteur dans un espace aussi chaleureux qu'une bibliothèque, par exemple. C'est une aberration et un manque de connaissance basique d'aménager un intérieur en acier ; connaissez-vous les méfaits du magnétisme ? Savez-vous que c'est un des fléaux les plus insidieux existants et vous l'accroissez avec l'emploi de l'acier. Voilà, c'est ma réaction à ce jour ; ce n'est pas parce que la sidérurgie manque de débouchés qu'il faille promouvoir n'importe où ce matériau. »

■ Francis SCHACH - Architecte à CHATEAURoux

A propos de « l'agenda 2009 »

« Nous avons bien reçu les agendas. Je ne vous cache pas que j'aurais préféré m'acquitter d'une cotisation moins élevée et économiser l'envoi de cet outil qui ne nous sert à rien. Merci de faire remonter l'info. »

■ Olivier BRICCHI - Architecte à TOURS

« Je profite de cet envoi pour vous exprimer en retour ma stupeur à la réception de l'agenda que vous éditez : alors que vos pages, vos activités, vos thèmes sont très largement orientés sur la question du développement durable et de la qualité environnementale, vous investissez dans un cahier « de luxe » (couverture, papier glacé, quadrichromie, etc) dont une grande partie de vos destinataires ne se servira pas. De plus, les informations contenues à l'intérieur sont toutes trouvables dans Internet. Rien ne peut défendre la poursuite d'une telle action, merci, au nom de notre modeste contribution au budget du CROA, de considérer la cessation de l'envoi d'agendas qui ne servent pas aux adhérents. »

■ Caroline TISSIER - Architecte à Paris, inscrite au CROA Centre

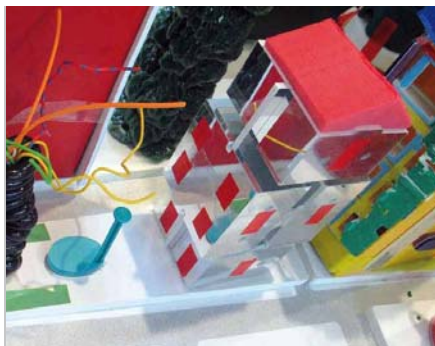
Je rassure mon Confrère et ma Consœur, et peut être d'autres ? : « Non l'agenda que vous recevez depuis 3 ans n'a pas été financé par vos cotisations ! », son coût étant entièrement couvert par les annonceurs.

Cette action de communication de l'Ordre, qui me permettait, en plus, de vous envoyer mes vœux, était prévue de s'arrêter avec ce dernier envoi 2009, ce qui donc réjouira nos deux confrères, mais, je le regrette, attristera certainement les plus nombreux qui m'ont témoigné leur satisfaction et leurs remerciements depuis trois ans. Il nous faudra trouver une nouvelle idée pour 2010, et j'ai bien noté, aussi, peu coûteuse !

Donc, malgré la fin de l'agenda, votre cotisation 2010 ne baissera pas !

Trêve de plaisanterie, je m'étonne encore que parler d'architecture soit si difficile et que certains confrères préfèrent parler papeterie....Je vous donne donc rendez-vous pour le prochain EDIFICE avec une tribune, j'espère, mieux inspirée.

■ Patrick PICHON, Président du CROA



agenda de l'Ordre

1^{er} octobre

Réunion CNOA : information des maires (P. Pichon, F. Skarbek)

3 octobre

Rencontres internationales Effnergie Conseil Régional (P Pichon)

7 octobre

Réunion Jury « EREA Tabarly » Conseil Régional (P Robert)

8, 9 et 10 octobre

Formation « Architecture, Urbanisme et Handicaps » CROA Orléans

9 octobre

Réunion « Commissions des Finances » à Paris (P Coutant)

15 octobre

AG du Conseil International des Architectes Français (P Kauz)

16 et 17 octobre

Conférence des régions à Strasbourg (P.Pichon)

17 octobre

Réunion « efficacité énergétique » au Conseil Régional (P Coutant)

21 octobre

Réunion Jury « Lycée Thierry » Conseil Régional (P Pichon)

24 octobre

Vernissage Archilab (P Pichon, P Robert)

25 novembre

Table ronde DRAC-CAUE-CROA à Orléans (P Pichon-P Robert)

2 décembre

Réunion Jury « Lycée Mermoz » Conseil Régional (P Pichon)

4 et 5 décembre

Formation Développement Durable CROA Orléans

8 décembre

Rencontre DRAC (P Pichon, P Robert)

12 décembre

Réunion Charte Construction Durable Conseil Régional (P Pichon)

19 décembre

Visite Archilab avec les architectes de la région Centre

20-21-22 janvier

Formation « Bâtiment basse consommation énergie » au Conseil Régional

27 janvier

Réunion jury sélection « Lycée G. BRZESKA » - Conseil Régional

30 janvier

Formation « Jury de concours » CROA Centre

Réponse à la SAEDEL

Il y a encore quelques mois, certains élus locaux et aménageurs, comme la SAEDEL d'Eure-et-Loir, se plaignaient du « modèle urbain dominant » et celui de la densité prôné par la loi SRU. A leur grand désespoir, le Grenelle de l'environnement, après les urbanistes et les architectes, enfonçait le clou en réaffirmant la nécessité de stopper l'étalement urbain et d'en finir avec les politiques de lotissements de maisons individuelles consommatrices d'un foncier précieux, rare et coûteux à terme pour la collectivité. Depuis plus de 30 ans, les « vrais professionnels » de l'urbanisme se lamentent du mitage des paysages. Depuis plus de 30 ans, les architectes constatent tristement la pollution des constructions stéréotypées de maisons individuelles et qui s'édifient à plus de 90 % sans leur intervention ! Il est faux d'affirmer que les « accédants réclament avant tout de l'espace et de la verdure et que les programmes plus denses ne répondent pas aux souhaits des habitants ». La pénurie de logements est une réalité que la crise actuelle risque d'aggraver si tous les acteurs de la construction et, en premier lieu, les « décideurs » : élus locaux, aménageurs et opérateurs, restent sur ces vieux clichés du « rêve français de la maison individuelle » parce qu'on ne lui propose rien de mieux ! (mieux situé, moins cher, mieux construit, tout simplement plus beau... !). En période de crise économique, énergétique et écologique, la maison individuelle est trop consommatrice d'espace, d'infrastructure, de matériaux et il est grand temps d'inventer ou de réinventer d'autres modèles d'habitat, avant d'ajouter l'adjectif « sociale » à la crise, avec cet étalement horizontal de ces « nouvelles citées » que sont les lotissements de maisons individuelles. En 1974, la France n'avait pas de pétrole mais des idées ! (les lotissements en étaient une très mauvaise !). En 2009, la France n'a toujours pas de pétrole, les matières premières sont de plus en plus rares, les matériaux (propres et écologiques) sont de plus en plus coûteux ; la France a de moins en moins d'espaces et de foncier : Alors, espérons qu'il lui reste des idées !

formations

Calendrier 2009

| Formation | Date | Durée | Participants |
|--------------------------------------|-------------------------|--------|--------------|
| Jurés de concours | 30/01/2009 | 1/2 j | 73 |
| Jeunes inscrits (en 2008) | 3/04/2009 | 1 j | 30 |
| Architecture, urbanisme et handicaps | 1 au 3 04/2009 | 3 j | 25 |
| Voyage d'étude à Madrid | 20 au 25 05/2009 | 5 j | 25 |
| Développement durable | 2 ^e semestre | 9/11 j | 15 à 25 |
| Jeunes inscrits (en 2009) | 13/11/2009 | 1j | 25 |

Le CNEAF a organisé, dans les locaux du CROA, une formation à l'expertise les 9, 10, 16 et 17 mars 2009 (cneaf.experts@gmail.com)

Déclarez vos formations :

Avec les évolutions perpétuelles du métier, chaque architecte se doit de mettre régulièrement à niveau ses compétences.

Pour faciliter cette formation continue, l'Ordre a mis en place la déclaration annuelle des formations sur le site architectes.org. Vous pouvez désormais déclarer les formations que vous avez suivies chaque année, donner votre avis sur celles-ci et les faire attester par l'Ordre. Mais vous pourrez surtout consulter les formations existantes et émettre des demandes dans des domaines spécifiques. Alors venez partager sur : <http://www.architectes.org/archi-identification>

La carte d'architecte

Nous vous rappelons que votre carte professionnelle d'architecte, délivrée chaque année par le CNOA, atteste de votre inscription à l'Ordre.

Elle indique toutes les formations que vous avez suivies et qui ont été attestées par l'Ordre. Nous vous suggérons de joindre une photocopie recto verso de cette carte à vos dossiers de candidature.

Contrat obligatoire

En l'absence de contrat, les tribunaux ne reconnaissent plus de caractère onéreux aux prestations réalisées.

En effet sur la base de l'article 1341 du code civil et sur l'article 11 du code de déontologie, les productions et les courriers échangés avec le maître d'œuvre n'ont aucune valeur contractuelle. Les missions réalisées en amont de la phase PC en l'absence d'un contrat sont donc considérées comme gratuites.

Alors avant toutes prestations, établissez toujours un contrat indiquant l'étendue de la mission, le montant de la rémunération, et le budget prévisionnel.

Pour plus de sécurité, l'Ordre met à disposition un contrat type pour Études Préliminaires.

Attention au budget

En cas de dépassement du budget prévisionnel, surtout pour un particulier, les tribunaux attribuent généralement la faute à l'architecte.

Avec la résiliation du contrat, les conséquences peuvent être la condamnation à des dommages et intérêts, ou même la rétrocession des honoraires. Par prudence, faites régulariser le montant prévisionnel de votre contrat à l'APS ou à l'APD.

Si le budget est finalement insuffisant, le maître d'ouvrage doit être prévenu le plus rapidement possible par courrier, et il devra également signer un avenant en cas d'augmentation de plus de 10%.

La déclaration d'insaisissabilité de la résidence principale ou des biens fonciers de l'entrepreneur individuel

Aux termes de l'article L521-6 du code de Commerce, « par dérogation aux articles 2092 et 2093 du Code Civil, une personne physique immatriculée à un registre de publicité légale à caractère professionnel ou exerçant une activité professionnelle agricole ou indépendante, peut déclarer insaisissable ses droits sur sa résidence principale ».

L'entrepreneur individuel a la faculté de déclarer insaisissable ses droits sur l'immeuble où est fixé sa résidence principale.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi LME du 4 août 2008, cette protection du patrimoine de l'entrepreneur individuel est étendue à « tout bien foncier bâti ou non bâti » non affecté à l'usage professionnel.

Lorsque l'immeuble est à usage mixte professionnel et d'habitation, comme c'est souvent le cas pour les professions libérales, la partie non affectée à un usage professionnel ne peut faire l'objet de la déclaration que si elle est désignée dans un état descriptif de division.

A défaut d'état descriptif de division, la partie non affectée à usage professionnel ne pourra faire l'objet d'une déclaration d'insaisissabilité et ne sera donc pas protégée.

La déclaration, reçue par notaire sous peine de nullité et publiée au bureau des hypothèques, contient la description détaillée des biens et l'indication de leur caractère propre, commun ou indivis.

La déclaration doit, en outre, être mentionnée sur le registre de publicité légale professionnelle et donc au Tableau de l'Ordre.

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers dont les droits naissent, postérieurement à la publication (au bureau des hypothèques), à l'occasion de l'activité professionnelle du déclarant.

(loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 ; ordonnance 2006-346 du 23 mars 2006 et loi n° 2008-776 du 4 août 2008)

infos

COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE

Les architectes en difficulté peuvent être exonérés de la cotisation ordinale.

C'est dans le cadre de la Commission « Solidarité Entraide », que le Conseil National a décidé de prendre en compte les problèmes des architectes, en les exonérant totalement ou partiellement de la cotisation ordinale après examen de leur demande.

Chômeurs en fin de droit, personne atteinte d'une maladie grave ou architecte aux revenus plus faibles, grâce à un barème tous les dossiers seront traités de manière uniforme et rapide.

Si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez dès maintenant saisir la commission. Le Conseil National complètera votre dossier avant de le transmettre au Conseil Régional, et après examen, vous saurez si cette exonération vous est accordée ou non.

Proposition barème d'exonération 2009

| Revenus en € | Cotisation | Exonération | Solde |
|-----------------|------------|-------------|-------|
| 9 000 et moins | 680 | 520 | 160 |
| 9 001 à 11 499 | 680 | 420 | 260 |
| 11 500 à 13 999 | 680 | 320 | 360 |
| 14 000 à 16 499 | 680 | 220 | 460 |
| 16 500 à 18 999 | 680 | 120 | 560 |
| 19 000 et plus | 680 | 0 | 680 |

LE BOIS EST À LA MODE

Le nombre de maisons en bois a doublé entre 2005 et 2007

C'est ce que nous montre les derniers résultats de l'Observatoire BatiEtude des maisons individuelles neuves. Passant de 8 500 en 2005 à 17 000 maisons en 2007 alors que le nombre de maisons neuves est resté globalement stable, les ossatures bois sont en pleine progression.

Les architectes préfèrent le bois



Cette étude nous montre surtout que 21% de ces maisons à ossatures bois sont construites par des architectes alors qu'ils ne produisent que 7% des maisons individuelles.

Pour le reste, 33% de ces maisons sont construites par des particuliers, 22% par des constructeurs de maisons individuelles, 17% par des promoteurs privés et 7% par des promoteurs publics.

Reste les questions du développement durable de ces maisons en bois et de l'évolution de celle-ci dans le ralentissement progressif des maisons neuves.

LES FUTURS LOCAUX DU CROA ET DE LA MA

Le CROA vient de lancer le concours d'idées pour le projet d'aménagement des futurs locaux du CROA et de la MA Centre. Le jury s'est réuni vendredi 6 février 2009 pour sélectionner les candidats. Six équipes d'architectes de la région centre ont été invitées à concourir : S. LE CLAINCHE (28), E. ALASSOEUR/L. BIAUNIER (36), Agence BREUST CHABRIER (37), D. VILLERET (37), BHPR/MONROTY (45), L. PORTE (45).

Les projets, attendus avec impatience et curiosité par l'ensemble des membres du CROA et de la MA, ont été soumis au jury le 13 mars 2009. Stéphane LE CLAINCHE a été désigné lauréat. Les futurs locaux seront un lieu de rencontre, d'expositions et de diffusion de la culture architecturale.

PERMANENCE MAF

Madame Pascale DEMLY-PICART a tenu une permanence dans les bureaux du CROA Centre à ORLEANS, le Jeudi 12 mars 2009. 11 architectes ont ainsi pris rendez-vous pour évoquer diverses questions relatives aux contrats d'assurances.

PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS

| Dépt. | Maître d'ouvrage | Opération | Equipes sélectionnées | Equipe(s) lauréate(s) |
|-------|----------------------|--|--|------------------------|
| 18 | Conseil régional | Restructuration lycée Jean Mermoz | BM Architecture Groupe AAUP/PRAxis | Groupe AAUP |
| 18 | SDIS | Reconstruction du centre de secours BOURGES | Brunet VIGNON/Archi 3/AAUP | BRUNET VIGNON |
| 18 | Jacques Cœur Habitat | Reconstruction et extension maison de retraite à BOULLERET | CRB/INHOL/LACOUR | CRB |
| 18 | Mairie | Restructuration salle de spectacle LIGNIÈRES | K- Architecture/Groupe AAUP Bermond Porchon | Groupe AAUP |
| 28 | Mairie | Construction école maternelle ST-DENIS LES PONTS | Alma 28 /Penneron Trouve Tchepelev | TROUVE TCHPELEV |
| 28 | CPAM | Réhabilitation centre de paiement DREUX | Rombault/Bridet/Faucheur Ombre lumière/Semichon/Poisson D'arbigny Pichot | OMBRE ET LUMIÈRE |
| 36 | OPAC | Extension et restructuration EHPAD CLION/INDRE | Jeger Merle/Coutant/ Oliviero/Autret/Behrend | JEGER MERLE |
| 36 | Centre hospitalier | Construction d'un bâtiment de soin CHATEAUXROUX | Ivars Ballet Chabanne/Dubois | IVARS BALLETT |
| 36 | OPAC | Construction de 58 logements | Hester Oyon/Deshoullieres Jeanneau/ Bossoreille | DESHOULLIERES OYON |
| 41 | Maison de retraite | Rénovation EHPAD les Cygnes DROUE | Esnaut/Blondel/Autret | AUTRET |
| 45 | Mairie | Création centre animation ST DENIS EN VAL | Tissier/Archi Dauphine Vilette/Spiral | SPIRALE |
| 45 | CPAM | Rénovation immeuble CPAM ORLÉANS | Gayrou (79)/Mausson (37) Archiconcept 21/BHPR/ /BG Architecture | GAYROU / MAUSSION (37) |



Centre hospitalier de Châteaurox (36) - IVARS BALLETT



Ecole maternelle - Saint-Denis les Ponts (28) - TROUVE TCHPELEV



SDIS (18) - BRUNET VIGNON

ours

Journal édité par
le Conseil Régional
de l'Ordre
des Architectes.
74, boulevard
Alexandre Martin
45000 Orléans
Tél. 02 38 54 09 99
Fax 02 38 42 04 23
Réalisation
Force Motrice
Crédit photos :
Patrick Pichon
ISSN en cours

TABLEAU DE L'ORDRE

Inscriptions Architectes :



Christophe BONNAUD (40 ans),
Architecte DPLG à Tours (37), salarié



Koudjo AIDAM (33 ans),
Architecte DEIAU à Tours (37), libéral



Isabelle LECONTE (32 ans),
Architecte DPLG à Saint-Ay (45), libéral



Alauda VAN KUGELGEN (49 ans),
Architecte DPLG à Mareuil-sur-Arnon (18),
libéral (transfert de la région PACA)



Pierrick COURRAT (57 ans),
Architecte DPLG à NOGENT-LE-ROTHOU
(28) - libéral



Maïra CALDONCELLI VIDAL (28 ans),
Architecte DPLG à TOURS (37) - Associé



Vanessa LIMOUSIN (30 ans),
Architecte DPLG à AUBIGNY-SUR-NERE (18)
- Salarié



Pascal COFFINEAU (44 ans), Architecte
DPLG à ST-DENIS-EN-VAL (45) - Libéral



Gaëtan ROUSSEAU (30 ans), Architecte
DPLG à CHATEAUDUN (28) - Salarié

Rectificatif (parution Edifice n° 2) :



Ad DE VISSCHER (50 ans),
Architecte HMOP à Azay-sur-Cher
(37), libéral

Inscriptions sociétés d'architecture :

AOG ARCHITECTURES,
Sarl d'architecture à TOURS (37)
Gérant : Olivier GUILLEMOT

APC - Architecture Projets Coordination,
EURL à LUIGNY (28)
Gérant : Isabelle DE WILDE

MV ARCHITECTURE,
SELARL à TOURS (37)
Associés : Maïra CALDONCELLI VIDAL et
Ludovic MALBET

Radiations :

Olivier GAUDIN (41) - Cessation d'activité
Massoud AMIRESSAMI (41) - NPAI

Décès :

Bernard PEIGNÉ (41)

Thierry LE ROUX (41)

CONSEIL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES DU CENTRE
ASSEMBLÉE RÉGIONALE DU 27 MARS 2009

Assemblée Régionale de l'Ordre

Le 27 mars 2009, l'assemblée régionale annuelle
du CROA Centre se tiendra dans les locaux
de l'ADEI - Zone Aéroportuaire, place Marcel
Dassault, à DEOLS-CHATEAUXROUX.

A partir de 9h00, les architectes de la région
centre sont invités à participer à l'assemblée
régionale, pour la présentation des rapports
d'activités par les élus du conseil. L'assemblée
sera suivie d'un débat avec l'ensemble des
participants et de la présentation du projet
lauréat des futurs locaux de l'Ordre et de la
Maison de l'Architecture.

Après un déjeuner au restaurant « L'Escale », une
visite du site aéroportuaire est prévue.

Assemblée Générale de la Maison
de l'Architecture du Centre

Le 27 mars 2009, à la suite des manifestations
organisées par le CROA, l'ensemble des
adhérents de la MA Centre est convoqué à
l'assemblée générale de l'association qui se
tiendra à 15h30 dans les locaux de l'ADEI.

ArchiLecture

École Nationale de Musique et de Danse

L'école de danse de Bourges

Agence Ivars Ballet (37)



Le projet de l'École Nationale de Musique et de Danse de Bourges est l'une des illustrations les plus abouties de l'approche contextualiste revendiquée par l'agence.

Les volumes qu'ils ont créés et leurs implantations traduisent la prise en compte de l'environnement. A l'est, une contrainte : la « muraille » des deux immeubles des années 1970 comprime l'espace d'une rue déjà étroite. A l'ouest, la rivière d'Auron et au-delà, le parc Saint-Paul sont des points plus séduisant.

Elle établit de nouvelles relations entre deux parties de la ville, le quartier résidentiel et le parc, qui jusque-là s'ignoraient.



Le plan de l'école s'inscrit sur ce terrain comme une pièce de tissage qui définit clairement son emprise, y inclut des espaces plantés et affirme sa perméabilité au monde extérieur. Tandis que les deux axes nord-sud d'une circulation en boucle sont les « fils de chaîne », la trame est constituée d'une alternance de vides et de pleins orientés est-ouest. En syntonie avec l'environnement immédiat, l'expression de ces volumes varie d'une façade à l'autre. Sur la rue dont l'é étroitesse impose un point de vue plus rapproché, ils sont lisibles en multiples redents, telle une frange. La continuité urbaine y est matérialisée par la galerie couverte qui longe le bâtiment du parking nord jusqu'à l'entrée, puis par un muret qui clôt les patios. À la mesure du paysage qui se développe à l'ouest,



une bande de lisière relie les volumes en bout et offre une image unifiée. Le reflet dans le miroir d'eau de la rivière et le recul permettent la lecture d'un traitement d'ensemble spectaculaire.

Comme un paquebot à quai face aux frondaisons du parc, l'édifice organise ses superstructures habillées de cuivre et de filtres en lamelles horizontales, en retrait d'un socle unificateur qui figure une coque. Cette longue et souple lame en bardage de bois rappelle par sa couleur et ses percements rectangulaires aléatoires le carton perforé d'un orgue de Barbarie.

La volonté des architectes de relier la rue au parc à travers le tissu bâti s'exprime par la forte transparence au niveau du trottoir qui donne à lire la complexité du bâtiment et son épaisseur sur un fond végétal. Le hall en double hauteur profite du porte-à-faux de l'auditorium et de l'espace du foyer pour offrir depuis la rue une belle perspective sur le parc. Cette liaison se poursuit par des terrasses qui bordent la rivière et par une passerelle qui la franchit au centre. La possibilité de passer sous les galeries de liaison des deux bâtiments extrêmes, renforce la porosité de l'équipement.

L'organisation rationnelle des locaux et de leur distribution rend cet ensemble, au premier abord complexe, évident à chacun et appropriable par tous. Chaque secteur a sa circulation propre, connectée à la circulation générale qui boucle le projet. Ce réseau n'est pas uniquement fonctionnel ; il offre l'occasion de parcours ludiques et poétiques.

La conception de l'ENMD s'est inscrite dans une démarche environnementale. L'ensemble des cibles HQE a été pris en compte. La démarche s'est spécialement attachée au respect de l'environnement construit et paysagé et aux cibles de confort et de santé, à l'emploi de matériaux sains et durables, à des bardages qui permettent une isolation du bâtiment par l'extérieur et au traitement des protections solaires des vitrages pour bénéficier des apports gratuits en hiver et éviter les surchauffes estivales.

Combinés au béton de la structure et au verre, le cuivre et le bois enrichissent la référence à l'univers musical, en rappel subtil des matières qui donnent leurs noms aux deux grandes familles d'instruments à vent. Le bois est très présent dans tout l'établissement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Sous des formes multiples, bardage, claustra, habillage acoustique, parquet et plâlage, il donne une sensation de chaleureuse continuité.

Deux mises en œuvre du cuivre se combinent. La pose classique à joint debout a été choisie pour les toitures des locaux d'enseignement. Des joints ondulants comme une houle signalent la cage de scène de l'auditorium qui figure le « château arrière du paquebot » et en adoucissent la volumétrie.

Actualités départementales

CHER

Premier lycée HQE du Centre

Les lycées représentent une grosse partie des crédits d'investissements en grands projets régionaux ; 90 millions d'euros déclarés par le Conseil Régional en 2008.

Et c'est 72 millions d'euros qui vont être utilisés pour la reconstruction du lycée agricole de Bourges. Après un retard de plusieurs années pour des raisons juridiques, la construction de ce bâtiment de 16 600 m² conçu par le cabinet berruyer Carré d'Arche est lancée.

Ça sera le premier lycée HQE (haute qualité environnementale) de la région, une nouvelle idée pour éviter les coûts de maintenance importants des anciens projets choisis pour leur côté esthétique. Ce type de projet devrait se multiplier dans les années à venir. En attendant les élèves du lycée agricole de Bourges devraient pouvoir apprécier les nouveaux bâtiments dès la rentrée de septembre 2009.

LOIRET

Nouveau centre hospitalier pour 2015

Pour répondre à une forte progression démographique et aux nouvelles pratiques médicales, le centre hospitalier régional d'Orléans a décidé de construire un nouveau site à La Source.

205 000 m² de SHON conçus selon la démarche HQE. Coût des travaux : 600 millions d'euros.

Les maîtres d'œuvres choisis pour la réalisation de ce centre hospitalier sont le cabinet Groupe 6 Architectes ainsi que les bureaux d'études Cotebas, Oger International, Adret et Brigitte Barbier. On attend le début des travaux dès septembre 2009, pour une ouverture en 2015.

Pass-I Lab : le centre de formation écolo



Un centre de documentation, d'exposition, de formation et de recherche construit avec des matériaux aux normes environnementales et en chantier vert.

C'est le Pass-I Lab, un projet proposé par le groupement « Aldegung WITTE, architecte à Orléans – EIFFAGE Construction Centre – Léonard Charpentier – Les Charpentiers du Gâtinais » en réponse au concours conception-construction organisé par la Région Centre. Ce bâtiment de type « maison passive » va être créé sur le site du Lycée Gaudier-Brzeska de Saint-Jean-de-Braye dans le Loiret.

Un lieu créé pour la formation et la recherche sur le développement durable et les énergies renouvelables, en bois pour les deux tiers, comprenant un sas d'entrée, une salle d'accueil et d'exposition, des bureaux, une salle de formation, une cuisine et des WC.

La façade Sud de ce projet très technique est composée de huit pans de murs extérieurs, bénéficiant de la même exposition solaire, conçus avec huit technologies constructives différentes dont une construction paille.

Le bâtiment est équipé d'un système de chauffage géothermique avec un puit canadien, ainsi que de panneau solaire pour le chauffage de l'eau. Et pour finir la verdure du toit végétalisé rend ce centre encore plus agréable.

Interview

Question : Le Conseil Régional a fait le choix de lancer cette consultation en « conception - construction », quelle démarche a conduit à ce choix ?

Jean-Marc Rousseau, Conseiller général, Président de la commission appels d'offres : la fabrication de ce projet a pour première motivation de créer un « démonstrateur ». Il s'agit de se doter d'un laboratoire en phase avec les ambitions sur le plan de l'excellence énergétique souhaitée par le Conseil Régional du Centre. Ces deux points impliquent de garantir la plus grande cohérence possible entre la conception et la réalisation. Cette procédure restera une exception, et permettra une optimisation du temps de mise en œuvre. Il faut néanmoins noter que cette démarche a permis l'audition de chacune des équipes candidates, et que nous avons pu ainsi renouer avec les oraux de concours.

Adelgund Witte, architecte : Il faut préciser que dans cette procédure, le Conseil Régional a souhaité que l'architecte soit le mandataire de l'équipe de concepteur - constructeur. Les entreprises ont donc mis à disposition des personnes ressources pour réaliser la mise au point de ce projet très technique. Il faut citer ici notamment le rôle du charpentier.

Question : Quels sont les objectifs motivant la réalisation de ce projet ?

JMR : Ils sont de plusieurs ordres. Elever le niveau de la qualification au titre de la formation professionnelle, apprentissage, formation initiale et continue. Etablir des modes d'évaluations pour les énergies non renouvelables et doter le pôle d'efficacité énergétique d'un outil performant. Le Conseil Régional du Centre entend placer des subventions sous condition d'efficacité. Des connaissances sont à acquérir à travers le passiv-lab. Enfin il permettra de sensibiliser les professionnels.

AW : Ce projet se veut être un démonstrateur par thème. Il est reconfigurable et permet de l'utiliser dans un démarche de recherche et de développement. Le lycée Gaudier BRESKA qui l'accueille mettra en place des partenariats avec les entreprises. Dans le cadre de son premier développement qui consiste à le créer, le projet est déjà au travail dans cette dimension puisque le lycée bénéficie de formations dans le cadre de sa phase étude puis de sa phase chantier à venir.

Borloo lance un appel d'offres à Orléans

Afin d'aider les collectivités locales à accélérer le développement de transports collectifs, Jean-Louis Borloo a lancé lors de son déplacement à Orléans, le 3 novembre 2008, un appel d'offre aux projets « transports urbains » dotés d'un budget de 710 millions d'euros qui accompagne le concours ÉcoQuartiers et la démarche ÉcoCités.

LOIR-ET-CHER

Sensibilisation des jeunes à l'architecture

BEAUPLASTIC'VILLE - École d'art de Blois
du 14 novembre au 20 décembre 2008

Une gigantesque ville miniature faite de matériaux de



recyclage en plastique collectés auprès d'entreprises et d'industries partenaires a été construite sur 150 m², par les 1650 visiteurs, adultes et enfants, au fur et à mesure de leurs passages : une création collective dans le pavillon d'exposition, à l'école d'art, rue Franciade, à Blois.

Habiter à Beauplastic'ville

Le plan d'une ville imaginaire s'étend sur quarante plateaux et sert de point de départ aux constructions. Le visiteur tire au sort auprès d'une "agence fictive" installée dans le pavillon, un terrain, une parcelle, sur lequel il pourra bâtir son "architecture de rêve". Chaque "bâtitteur" s'installe sur un établi et assemble les matériaux mis à sa disposition. Une bibliothèque art et architecture offre à l'imagination de chacun de nombreux exemples. Les constructions occupent petit à petit les zones constructibles.

Le grand "Concours des Bâtitteurs"

Un jury de personnalités a désigné lauréats et nommés du "Concours du meilleur bâtisseur" dans plusieurs catégories.

Disparition de deux architectes du Loir-et-Cher

Récemment, dans la région, viennent de disparaître, nos confrères, Bernard PEIGNE, architecte à Vendôme et Thierry LEROUX, architecte à Blois.

« Pour le premier, la nouvelle m'est parvenue quelques jours après, et au même moment, j'apprenais le décès de Thierry. Ces mauvaises nouvelles nous ont tous frappés de stupeur et d'abattement. Nous connaissions la maladie de Thierry ; l'accident cardiaque de Bernard était imprévisible. Je rencontrais Bernard PEIGNE parfois lors de rencontres professionnelles. Je savais son implication, il y a plusieurs années, dans le syndicalisme. Je le connaissais surtout, car il avait été enseignant, et à ce titre, mon directeur d'études lors de mon diplôme. Nous connaissions tous l'homme, percevions ses difficultés et son désenchantement. Thierry LEROUX était un ami. J'appréciais son esprit indépendant et son humour décalé. Ils nous manqueront.

L'Ordre et l'Ensemble des architectes présentent leurs plus sincères condoléances aux familles des disparus. »

D.T.